

Objet : Interdiction des cellulaires dans les écoles

Chers parents,

À partir de la rentrée scolaire 2025, les téléphones cellulaires, les écouteurs et tous les autres appareils mobiles personnels seront interdits dans toutes les écoles du Québec, y compris dans les aires communes et sur le terrain des écoles. Cette interdiction s'appliquera donc dès l'arrivée de votre enfant à l'école et ce, jusqu'à son départ, y compris pendant les pauses et sur l'heure du midi.

Cette décision du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) vient renforcer la règle déjà en place depuis janvier 2024, qui interdit l'usage du cellulaire en classe. Elle fait suite aux recommandations de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux, dans le but de créer un environnement plus favorable à l'apprentissage et au bien-être des élèves.

Les codes de vie des écoles seront mis à jour pour l'année scolaire 2025-2026 afin de refléter cette nouvelle règle ainsi que les sanctions applicables.

De rares exceptions seront possibles pour des raisons pédagogiques ou de santé.

Nous vous remercions de votre collaboration afin d'accompagner vos enfants à respecter cette consigne.

Cordialement,

La direction